



Commune de  
**SAUMANE DE VAUCLUSE**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du lundi 28 avril 2025 à 18 h 30**

### **Compte-rendu n° 003-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 28 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

**Présents** : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

**Absent** : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

**Procuration** : Anne GRUAULT (donne pouvoir à Serge GRYNKORN)  
Lola DIEZ-CALCATELLI (donne pouvoir à Laure LUXTON)

Membres en exercice : 12  
Quorum : 7  
Présents : 8  
Exprimés : 10

**Secrétaire de Séance : Mme Laure LUXTON**

**Madame le Maire ouvre la séance à 18h30**

## ORDRE DU JOUR

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2025

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé, est adopté à l'unanimité des membres présents.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises sur le fondement de cet article.

**N° 133-2025** : Prestation pour la mission de coordonnateur SPS pour la construction du CTM attribuée à EPSI pour un montant HT de 3 900.00€

**N° 134-2025** : Prestation pour la mission d'étude technico-patrimoniale préalable à la consolidation de la Tour Seigneuriale attribuée à DMAP pour un montant HT de 22 540.00€

**N° 135-2025** : Contrat de maintenance pour l'horloge et le clocher de l'Eglise avec la société BODET CAMPANAIRE pour un coût annuel HT de 460.00€

# DELIBERATIONS

## 1.-FINANCES – Budget 2025 : Décision modificative n°1

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Madame le Maire expose au conseil qu'afin de prendre en compte les changements intervenus depuis le vote du Budget Primitif 2025, il convient de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement Recettes</b>				
R1321 : Etat et établissements nationaux : DETR 2025				79 997,67 €
R13241 : Subv non transf Communes membres du GFP				26 151,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>106 148,67 €</b>
R-1641 : Emprunts				254 609,55 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>254 609,55 €</b>
<b><u>Total Investissement Recettes</u></b>				<b>360 758,22 €</b>
<b>Investissement Dépenses</b>				
D001 - 119 : Report à nouveaux (solde débiteur)		360 758,22 €		
<b>TOTAL D 001</b>		<b>360 758,22€</b>		
<b><u>Total Investissement Dépenses</u></b>		<b>360 758,22€</b>		
<b>Total Investissement</b>		<b>360 758,22€</b>		<b>360 758,22 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>360 758,22€</b>		<b>360 758,22€</b>

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire  
Après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative N° 1 du budget 2025 de la Commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2.- FINANCES -Subvention pour l'Association des Anciens Combattants**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

*Vu la délibération n° 587-2025 du 24 mars 2025 relative au vote du budget et à l'attribution des subventions aux associations.*

Suite à l'attribution des subventions aux associations lors du vote du budget primitif 2025, l'Association des Anciens Combattants a sollicité le versement d'une subvention complémentaire de 100€ pour assurer les frais de fonctionnement de l'association

**Le Conseil Municipal**  
**Où l'exposé de Madame le Maire**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** d'octroyer une subvention complémentaire de 100€ pour l'association des anciens combattants

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **3.- FINANCES – Subvention pour l'Association Musidances**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

*Vu la délibération n° 587-2025 du 24 mars 2025 relative au vote du budget et à l'attribution des subventions aux associations.*

Suite à l'attribution des subventions aux associations lors du vote du budget primitif 2025, l'Association Musidances a sollicité le versement d'une subvention de 260€ pour assurer les frais de fonctionnement de l'association

**Le Conseil Municipal**  
**Où l'exposé de Madame le Maire**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** d'octroyer une subvention de 260€ à l'Association Musidances

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D

**4. FINANCES – Demande de subvention à l'Etat « Fonds vert » pour les travaux de la Vigie**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)***

***Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de Vaucluse relative au Fonds vert 2025***

La Commune de Saumane-de-Vaucluse dispose d'une vigie pour la surveillance du massif dans le cadre de la prévention des risques feu de forêt.

Compte tenu de la dégradation de l'état de cet équipement, des travaux s'avèrent nécessaires

**Le Conseil Municipal**

**Ouï l'exposé de Madame le Maire**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	Taux
Subvention Etat – Fonds vert 2025	5 279,50 €	80 %
Autofinancement	1 320,50 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 600,00 €</b>	<b>100 %</b>

**SOLLICITE** la subvention de l'Etat au titre du Fonds vert 2025 à hauteur de 5 279,50 €

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

P

**5. AFFAIRES SCOLAIRES – Convention d’organisation et de financement d’un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires 2025 avec les FRANCAS**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

***Vu*** la délibération n°589-2025 du 24 mars 2025 : arrêt du service d’accueil de loisirs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025

Madame le Maire présente le projet de convention multipartite 2025 avec les Francas et les communes de Cabrières d’Avignon, Lagnes et Saumane de Vaucluse pour l’organisation et le financement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire de ces communes.

Pour mémoire, sur l’année scolaire 2023/2024, l’ALSH « Les 4 cigales » a fonctionné :

- Pour les petites vacances (Toussaint, février, Pâques) : 28 jours avec une moyenne de 13,89 enfants / jour = 389 journées enfants
- Pour les grandes vacances (du 10 juillet au 09 août 2024) : 25 jours avec une moyenne de 16,36 enfants / jour = 409 journées enfants.

ce qui a représenté pour la commune de Saumane de Vaucluse un coût de 24 800 € en 2024.

Pour 2025, le budget prévisionnel pour la commune de Saumane s’élève à 23 386 €.

**CONSIDERANT** la nécessité de formaliser le partenariat avec Les Francas pour les vacances scolaires 2025 jusqu’à la rentrée scolaire de septembre 2025

**Le Conseil Municipal**

**Où l’exposé de Madame le Maire**

**Après avoir délibéré, à l’unanimité**

**APPROUVE** la convention d’organisation et de financement d’un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires 2025 avec les Francas et les communes de Cabrières d’Avignon, Lagnes et Saumane de Vaucluse jointe en annexe à la présente délibération

**APPROUVE** les tarifs appliqués aux familles pour l’année 2025

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025

**6. URBANISME – Projet Terre des Pierres : Etat du stock foncier détenu par l'EPF.**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

***Vu*** le PLU approuvé le 23 mars 2017,

***Vu*** la loi Climat et Résilience du 22 août 2021,

***Vu*** la zone AU2i, située quartier Terre des Pierres, route départementale n° 57,

***Vu*** le projet de la commune portant sur la création d'un écoquartier dans la zone 2AU comprenant des logements et des équipements publics,

***Vu*** la délibération n° 296-2019 du 20 juin 2019 portant approbation de la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Terre des Pierres avec l'EPF,

***Vu*** la convention d'intervention foncière signée avec l'EPF pour la période du 20 juin 2019 au 31 décembre 2024,

***Vu*** la délibération n°567-2024 du 14 novembre 2024 relative à la convention d'intervention foncière avec l'EPF pour le projet d'aménagement : Terre des Pierres

***Vu*** la convention d'intervention foncière signée avec l'EPF pour la période du 6 décembre 2024 au 31 décembre 2029,

La Commune de Saumane-de-Vaucluse a renouvelé son partenariat avec l'EPF PACA pour le projet d'aménagement Terre des Pierres.

Conformément au terme de la convention, l'EPF doit fournir annuellement un état détaillé des biens en stock détenus au 31 décembre de l'année n-1

**Le Conseil Municipal**

**Ouï l'exposé de Madame le Maire**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

**PREND ACTE** de l'état du montant des dépenses en stock au 31/12/2024

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

P

## **7. URBANISME – Acquisition foncières de terrains agricoles à Messieurs BONIFACE Michel et DESFONDS Georges**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

*Vu le Code général des collectivités Territoriales (CGCT),*

*Vu la loi EGALIM 1 du 1<sup>er</sup> novembre 2018 visant à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et prévoyant notamment une part de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,*

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique, la Commune de Saumane-de-Vaucluse confectionne les repas pour les enfants du RPI Saumane-Fontaine et privilégie les repas à base de produits locaux, bios et de saison.

Afin d'assurer la souveraineté alimentaire des repas servis aux enfants et personnes âgées, la Commune de Saumane-de-Vaucluse souhaite acquérir des terrains agricoles à la vente pour permettre aux agriculteurs locaux de produire sur la Commune et vendre à la Commune une partie de la récolte pour la confection des repas.

Messieurs BONIFACE Michel et DESFONDS Georges ont fait part de leur souhait de vendre à la commune une partie des terrains dont ils sont propriétaires d'une superficie totale de 25 375 m<sup>2</sup> au prix de 3€/m<sup>2</sup>, respectivement de 15 950 m<sup>2</sup> pour M. BONIFACE Michel et de 9 425 m<sup>2</sup> pour M. DESFONDS Georges.

Le prix de vente proposé par M. BONIFACE Michel s'établit à 3,00 € / m<sup>2</sup> pour l'ensemble de ses parcelles, soit un coût d'acquisition total qui s'élève 15 950\*3 = 47 850€

Le prix de vente proposé par M. DESFONDS Georges s'établit à 3.00€/m<sup>2</sup> pour l'ensemble de ses parcelles, soit un coût d'acquisition total qui s'élève à 9 425\*3 = 28 275€

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune d'acquérir lesdites parcelles dans le cadre du projet énoncé ci-dessus

### **Le Conseil Municipal**

**Où l'exposé de Madame le Maire**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'acquérir à l'amiable l'ensemble des parcelles ci-dessus référencées auprès de Messieurs BONIFACE Michel et DESFONDS Georges pour une superficie totale de 25 375 m<sup>2</sup> au prix de 3 €/m<sup>2</sup>, soit un coût total d'acquisition de 76 125€ ;

**PRECISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune ;

**SOLLICITE** l'aide de le Région Sud PACA pour mener à bien le projet

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Madame le Maire lève la séance à 19h15**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1•** Demande de jardins familiaux partagés par Mme Françoise CHARMASSON et M. Benjamin VASSEUR

**2•** Composition futur Conseil Communautaire avec le passage de 2 sièges à 1 dû aux nombres d'habitants de la Commune

Signature du secrétaire de séance



Mme Laure LUXTON